

PORTANT COMPOSITION DU JURY DU DIPLOME D'UNIVERSITÉ

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023-2024

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE

Vu l'Article L613-2 modifié du Code de l'Éducation,
Vu le Décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public
expérimental (EPE) Université Clermont Auvergne (UCA),
Vu les Statuts de l'UCA ;

ARRETE

Article 1 :

La composition du jury du Diplôme d'Université de l'UFR de Mathématiques comme suit :

Diplôme d'Université « Magistère de Mathématiques »

Membres du jury :

Éric GAUDRON, Président du jury, PU
Jérôme LEMOINE, Vice-président du jury, MCF

Richard GRIFFON, MCF
Michael HEUSENER, PU

Article 2 :

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 13/11/2023

Le Président

Mathias BERNARD



- Transmis au contrôle de légalité le

16 NOV. 2023

- Publié le

16 NOV. 2023

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

